



Note de service

DESTINATAIRES :	À tous les médecins, intervenants hospitaliers et intervenants du soutien à domicile
EXPÉDITRICES :	Manon Rousse, coordonnatrice SAD volet psychosocial et réadaptation Mélissa Haineault, coordonnatrice SAD volet soins infirmiers et aide à domicile
DATE :	2023-10-13
OBJET :	OIPI-955 Sevrage d'oxygénothérapie OIPI-947 Oxygénothérapie de courte durée - Soins intensifs à domicile (SIAD)

Veuillez prendre note que les travaux pour les outils cliniques cités en objet ont été recommandés par le comité de coordination des outils cliniques.

L'entrée en vigueur de l'OIPI-955 découle du besoin d'offrir un retour à domicile précoce pour une clientèle dont l'état de santé a été stabilisé médicalement et qui nécessite le sevrage d'oxygénothérapie pouvant se faire de façon sécuritaire hors hôpital.

L'OIPI-955 permettra donc aux usagers hospitalisés dont l'état de santé a été stabilisé médicalement d'assurer le sevrage d'oxygénothérapie dans leur milieu de vie ou dans un milieu de vie transitoire plus propice au recouvrement de l'ensemble de leurs capacités fonctionnelles, et ce, de façon sécuritaire.

Le formulaire est disponible pour impression sur l'intranet : [OIPI-955 Sevrage d'oxygénothérapie](#).

L'OIPI-947 permet d'éviter le recours à l'hospitalisation pour les usagers pouvant bénéficier des soins intensifs à domicile en présence d'un besoin d'oxygénothérapie.

Pour les médecins et intervenants des soins intensifs à domicile (SIAD), il est possible d'instaurer de l'oxygénothérapie à domicile en présence d'une condition aiguë. Pour se faire, l'équipe SIAD est invitée à utiliser l'*OIPI-947 Oxygénothérapie de courte durée - Soins intensifs à domicile (SIAD)* également disponible dans l'intranet : [OIPI-947 Oxygénothérapie de courte durée SIAD](#).

L'utilisation de l'OIPI-955 débutera le 16 octobre 2023 tandis que l'OIPI-947 est déjà disponible.

Pour toute question concernant ces 2 OIPI, vous êtes invités à communiquer avec le service d'inhalothérapie du soutien à domicile.

MR
MH